

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
CANTON D'AUDINCOURT  
COMMUNE DE SELONCOURT  
DELIBERATION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

<b>DCM20180612.21</b>	<b><u>Séance du 12 juin 2018 à 18h30</u></b>  L'an <b>deux-mille-dix-huit</b> du mois de juin le douze juin le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
<b>NOTA</b> Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 13 juin 2018, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 5 juin 2018 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<b><u>Etaient présents</u></b>  <b><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></b>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. <b>M.</b> a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

**OBJET : AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A LA SOCIETE IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société Immobilière Européenne des Mousquetaires – sise 24, rue Auguste Chabrières – 75015 PARIS souhaite acquérir la partie terminale de l'impasse rue du Général Leclerc afin de rendre possible l'agrandissement des locaux commerciaux d'Intermarché.

Cette parcelle de terrain cadastrée AM 748, d'une contenance de 92 m<sup>2</sup> est contiguë à la parcelle AM 291 où est construit le magasin.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la vente de ce terrain au prix de 37,5 € le m<sup>2</sup>, soit 3 450 €.

Les frais de bornage ainsi que les frais de notaire et autres frais annexes seront à la charge de l'acquéreur.

La Commission Urbanisme-Développement Economique, réunie le 27 février 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, autorise, **à/par...**

- la vente de la parcelle de terrain cadastrée AM 748, d'une contenance de 92 m<sup>2</sup> au prix de 3 450 € à la société Immobilière Européenne des Mousquetaires ;
- le Maire ou son Représentant à signer l'acte de vente et tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 12 juin 2018

**Le Maire,**  
**Daniel BUCHWALDER**